

Le Petit Baillotin

Avril 2026



Le mot du Maire

Bienvenue au "Petit Baillotin" !

Chères Bailleuloises, chers Bailleulois,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente aujourd'hui le tout premier numéro de notre nouvelle gazette locale : "Le Petit Baillotin".

Ce nouveau rendez-vous a été conçu pour être le reflet de la vie de notre village. Dans un village de 400 âmes comme le nôtre, l'information et la proximité sont essentielles. Ce bulletin sera le trait d'union entre la mairie et vos foyers.

Ce que vous y trouverez :

- L'actualité des projets cours et des décisions qui engagent l'avenir de notre village.
- Le suivi des travaux, un point transparent sur les chantiers effectués pour l'entretien et l'amélioration de notre cadre de vie.
- La vie associative : parce que nos associations sont le poumon du village, cet espace mettra en lumière leurs initiatives et événements.
- Les Échos du Conseil : un résumé synthétique des délibérations et des points clés abordés lors des derniers conseils municipaux.
- Les Infos utiles : Calendrier de collectes, rappels pratiques

Ce sera un journal qui vous ressemble, cette gazette est amenée à évoluer. Elle s'enrichira au fil du temps de vos retours et des moments forts qui rythment nos saisons. Nous souhaitons en faire un outil vivant, utile et attendu de tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture et reste, avec l'ensemble du conseil municipal, à votre entière écoute.

Bien fidèlement, Miguel GIFFARD, votre Maire.



Infos Pratiques:

Les nouveaux horaires
d'ouverture de la mairie

Lundi-Mardi-Jeudi-vendredi

De 14h00 à 17h00

Suivez l'actualité du village sur
la page Facebook :

Commune de Bailleul-Les-Pernes

L'actu :



23 mars 2026 : élection du Maire et des adjoints



14 avril 2026 : PACS de
Mme Claire Casier
et de M. Valentin Vandome



Le Conseil Municipal



6 avril 2026 : la chasse aux œufs
organisée par Bailleul'ains fête



26 avril 2026 : la ducasse

Les Échos du conseil du 9 avril

* MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA BOULE BAILLEULAIN

M. le Maire a rencontré M. Arnaud DAUTREMEPUIS, Président de la boule bailleulaine, pour décider d'un nouveau terrain pour l'association. Le club souhaite une surface de 1000 m² et a proposé trois endroits : le terrain de tennis, le rebouchage d'un des étangs ou le parc de jeux situé à côté de la mairie.

Le terrain de tennis est réservé à la création d'un futur City stade, les étangs seront prochainement réaménagés et de plus, ils servent de réserve incendie pour la défense de la commune.

M. le Maire a donc proposé une partie du terrain jouxtant la mairie. Une convention sera rédigée. Elle prévoira que les travaux seront financés par l'association et intégrera une interdiction de toucher aux arbres et aux haies afin de garantir la meilleure insertion possible dans le paysage.

Après les travaux, le terrain de pétanque actuel deviendra une aire de jeux pour enfants. Concentrer le city stade et l'aire de jeux pour enfants au centre du village sera géographiquement plus judicieux et rendra les étangs plus attractifs à la location.

* REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE

La toiture de l'école est en très mauvais état, la réfection totale est urgente. Dans le cadre d'un dossier de subventions, 3 devis sont en cours de réalisation. L'école étant située dans le périmètre des Bâtiments de France, le dossier est particulièrement complexe.

* NOMINATION EN TANT QUE MAIRE HONORAIRE DE M. JEAN BRUYANT

M. le Maire propose de donner un titre honorifique à M. Jean Bruyant pour honorer ses 18 années de mandats et le remercier pour son engagement, sa disponibilité et sa bienveillance envers les habitants. Il pourra porter une écharpe tricolore et accompagner le conseil municipal lors des manifestations.

* NOMINATION DES CONSEILLERS DELEGUES

La loi autorise jusqu'à 3 adjoints, soit 30% du conseil. M. le Maire a choisi de n'en nommer que 2 pour garder du budget et pouvoir nommer plusieurs conseillers délégués à la place.

Mme Emeline DUCRON : conseillère déléguée à la communication et à l'urbanisme

M. Maxime DEFEBVRE : conseiller délégué aux travaux

* VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La tâche est ambitieuse pour cette année mais il est proposé dans un premier temps de faire ce que l'on peut avec des petits moyens (recyclage, bouturage...), de demander l'an prochain une visite conseil auprès des Villes et Villages Fleuris afin de faire le point et d'envisager de candidater en 2027.

* ENGINS MOTORISES

Des engins motorisés passent sur les chemins de randonnées, ce qui dérange les marcheurs et les cavaliers et abîme les sentiers. Mettre des barrières réglerait le problème, mais empêcherait aussi les chevaux de passer. Il est donc difficile de trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

* TONTES ET TRAVAUX

M. le Maire en appelle principalement au bon sens de chacun et au respect du voisinage. Néanmoins, selon le conseil national du bruit, il est toléré de tondre ou de faire des travaux :

*du lundi au vendredi : 8h00-12h et 14h-19h30

*samedi : 9h-12h et 14h-19h

*dimanche et jours fériés : 10h-12h

**Vous trouverez l'intégralité du conseil municipal du 9 avril 2026
sur le panneau d'affichage de la mairie.**

Les Échos du conseil du 23 avril

* BUDGET

Vous pouvez retrouver les détails du budget sur le panneau d'affichage de la mairie.

* BOÎTE A LIVRES

Mme Claudette GUYOT demande l'autorisation d'installer une boîte à livres à la place de l'ancienne cabine téléphonique, près de l'école. Cela permettrait à chacun d'emprunter des livres en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

M. le Maire va lui répondre par courrier en précisant que c'est tout à fait envisageable à condition que ce soit réalisé à la charge de l'association, que ce soit intégré à l'environnement et que ce soit entretenu.

* IMPASSE RUE DE L'ÉGLISE

Beaucoup de véhicules s'engagent dans la rue de l'église et doivent faire demi-tour à cause d'un manque de signalisation. Certains sont également stationnés aux abords du cimetière et bloquent l'accès de l'impasse aux riverains.

Un panneau sera prochainement installé pour préciser que c'est une impasse et un marquage au sol sera pour limiter le stationnement gênant..

* CHARDONS

La destruction des chardons dans le Pas-de-Calais est traitée par un Arrêté Préfectoral du 11 Juin 2001. La destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non, jusqu'au 14 juillet.

La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à défaut à son propriétaire ou usufruitier.

**Vous trouverez l'intégralité du conseil municipal du 23 avril 2026
sur le panneau d'affichage de la mairie.**

Agenda

8 mai : Commémoration

Elle aura lieu à 11h aux monuments aux morts. Les jeunes mamans seront traditionnellement mises à l'honneur.

9 mai : Nettoyage des Hauts-de-France

Rdv fixé à 10h00 à la mairie

17 mai : Parcours du cœur

Départ libre entre 8h30 et 9h30 depuis la salle des fêtes

27 Juin : Fête de la Musique

RDV aux étangs